

ARRÊTÉ DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES

**ELECTIONS DES DIRECTIONS DE DEPARTEMENTS DE L'UFR ALLSH
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

SCRUTINS ENTRE LE JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 ET LE JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université ;
Vu les Statuts de l'UFR ALLSH modifiés adoptés par le conseil de l'UFR ALLSH en sa séance du 09 février 2017 et approuvés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 28 mars 2017 ;
Vu le Règlement Intérieur de l'UFR ALLSH approuvé par le conseil de l'UFR ALLSH en sa séance du 27 avril 2017, modifié et approuvé au conseil de l'UFR ALLSH du 26 octobre 2017 et du 05 juillet 2018 ;
Vu la délibération n°2021/01/19-02-CA du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université approuvant, en sa séance du 19 janvier 2021, la création d'un article relatif aux modalités de tenue des instances à distance ;
Vu l'arrêté électoral relatif aux élections des directions de départements de l'UFR ALLSH en date du 20 août 2021 ;

Arrête

Article 1^{er} :

Dans le cadre de l'élection des directions de départements listés ci-après qui auront lieu entre le jeudi 23 septembre 2021 et le jeudi 30 septembre 2021, les candidatures suivantes ont été déclarées recevables :

Département : ANTHROPOLOGIE

- CHAMPY Muriel

Département : HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE

Pas de candidature

Département : LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES

Pas de candidature

Département : SCIENCES DE L'EDUCATION

- LADAGE Caroline

Département : SOCIOLOGIE

Pas de candidature

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des personnels et usagers de chaque département par voie d'affichage dans chaque Bureau d'Appui à la Pédagogie ainsi que par une mise en ligne sur le site de l'UFR ALLSH.

L'ensemble du corps électoral de chaque conseil de département sera informé par voie électronique par la responsable administrative du Bureau d'Appui à la Pédagogie concerné.

Article 3 :

L'Administratrice provisoire de l'UFR ALLSH est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 21 septembre 2021,

Pour Le Président Eric BERTON

et par délégation,

L'Administratrice provisoire de l'UFR ALLSH,



Sylvie WHARTON